Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 21 (1950)

Heft: 7

Artikel: Rénovation de la porte de Laufon

Autor: Gerster, Alban

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825410

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

deux questions jurassiennes actuelles, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. *Elle prie instamment le gouvernement bernois de tout mettre en œuvre pour que la brûlante question de la réorganisation technique des chemins de fer du Jura (C. J.) trouve sa solution dans un avenir prochain. Elle prend acte des travaux préliminaires déjà effectués et attend du Grand Conseil et du peuple bernois la mise à disposition des fonds nécessaires, et des communes intéressées une participation financière qui devra être fixée dans la limite de leurs possibilités. Elle remercie et félicite les communes qui, sans y être tenues, ont participé à l'action de solidarité en faveur de celles appelées à supporter des charges trop lourdes.*
2. *Elle engage vivement le peuple jurassien à voter en masse l'automne prochain les nouveaux articles constitutionnels destinés à renforcer la situation du Jura au sein du canton de Berne.*

Rénovation de la porte de Laufon

Ce qui fait le charme de nos petites villes du Jura-Nord, c'est qu'elles se sont conservé un cachet médiéval.

Toutes n'ont malheureusement pas réussi à garder les portes qui en défendaient l'accès, mais celles qui existent sont admirées par les visiteurs et elles sont des monuments dignes du fier passé de nos citadins.

Depuis que le Jura est devenu, avec le développement des automobiles, un pays touristique par excellence, l'idée de maintenir en bon état nos monuments historiques, nos vieilles églises, nos chapelles, les bâtiments ayant une valeur artistique et surtout les portes des villes, a pris pied, et plusieurs localités ont déployé une initiative digne d'éloges.

La charmante petite ville de Saint-Ursanne, qu'un Bernois a appelée avec raison la chambre de visites des Jurassiens, a su conserver toutes les trois portes et elle a restauré celle du pont qui, malgré sa simplicité, forme, avec les arcs en pierre qui enjambent les ondes du Doubs, et la statue de Saint Nepomucène en grès rouge, l'ensemble le plus pittoresque et le plus artistique de notre pays.

La seconde porte de Saint-Ursanne, celle du côté de la gare, appelée aussi la porte de Saint-Pierre, a été rénovée l'année passée. Avec son clocheton aux cadrans colorés et ses deux lucarnes élégantes, elle souhaite la bienvenue aux visiteurs venant des Rangiers, comme une jeune fille, en costume d'autrefois, une gerbe de fleurs sur les bras.

La dernière porte qui a été remise à neuf est la « porte du bas » de la ville de Laufon. Si Laufon a su garder le style d'une ville moyenageuse, elle le doit à la route principale située entre les deux portes. A Laufon, comme à Saint-Ursanne, on ne peut entrer dans la ville sans passer sous l'arc d'une porte du moyen âge. La porte du bas, ou la porte de Bâle, avait subi des transformations qui lui avaient enlevé son cachet. Aujourd'hui elle est adossée à la tour de l'église de Sainte-Catherine, beaucoup plus haute qu'elle. La porte, qui date du XIVe siè-

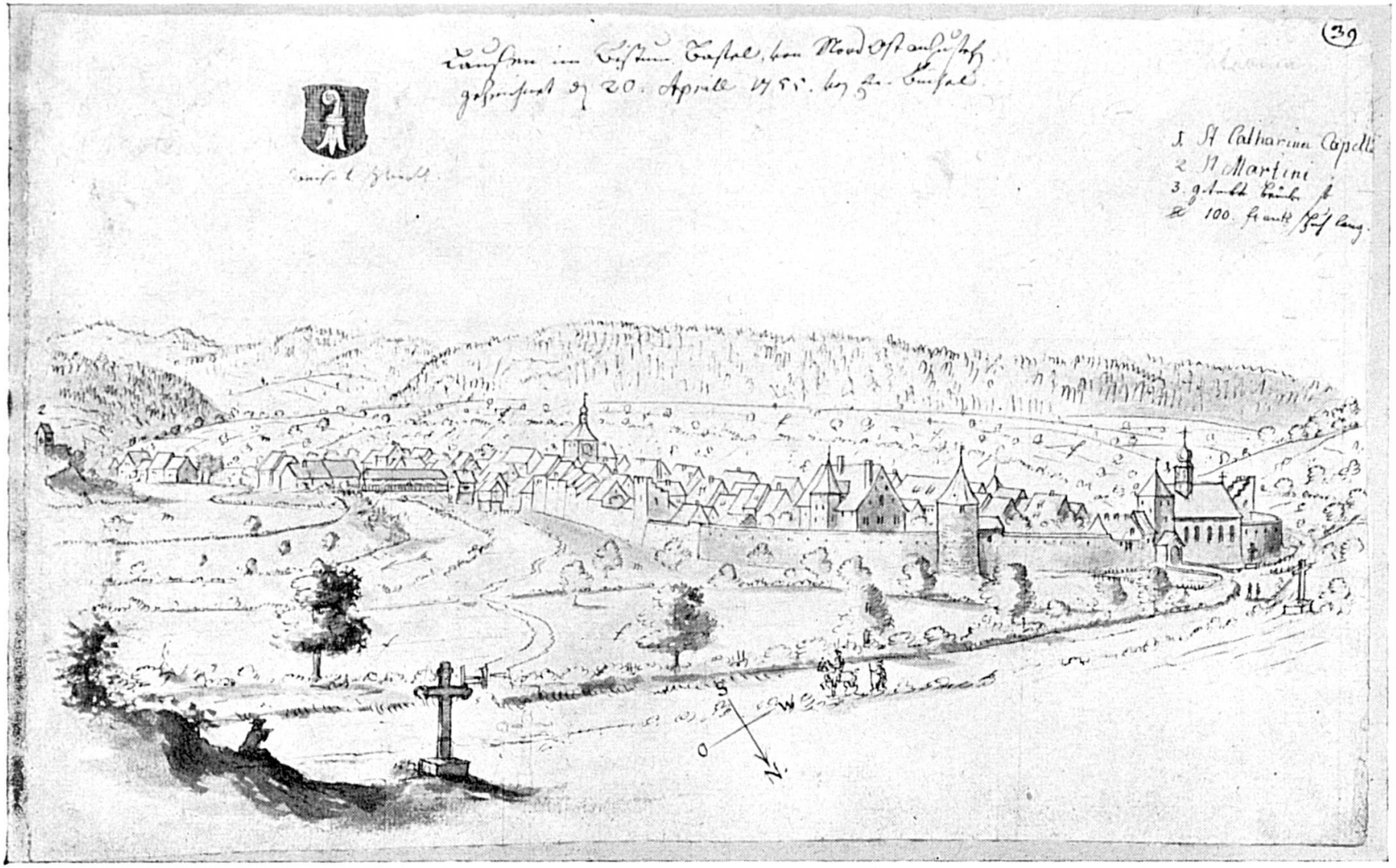

Vue de la ville de Laufon de l'année 1755 dessinée par le célèbre dessinateur bâlois Büchel. A l'extrême droite on voit la chapelle de Sainte-Catherine sans la tour, et la porte de la ville, non encore mutilée.

cle, est naturellement plus ancienne que la tour d'église, qui a été construite au XVIIIe. Sur une gravure du célèbre artiste Emanuel Büchel, de l'année 1755, la porte possède encore son toit à quatre pans.

L'église de Sainte-Catherine, comme elle se présente sur cette image, pourvue d'un clocheton baroque, date de l'an 1698-99. La construction du clocher actuel fut commencée en 1755, et à cette occasion la tour de la ville fut modifiée et mutilée. Elle fut encore transformée à la fin du siècle passé, comme le prouve une photographie de l'an 1870 environ, qui ne correspond pas à un relevé fait avant le début des travaux de l'année 1949.

La construction du clocher de l'église de Sainte-Catherine n'était certes pas une solution heureuse. L'architecte a voulu placer cette tour dans la prolongation de la grand-rue, ce qui demandait l'abaissement de la porte à la hauteur des toits des bâtiments adjacents. Nous regrettons aujourd'hui cette décision vu que le clocher, assis à cheval entre la tour et le chœur de l'église, ainsi coincé entre les deux édifices, n'offre pas un aspect très harmonieux.

L'état de la porte en 1948 était tel qu'une restauration immédiate s'imposait. Les toitures étaient en très mauvais état, les corniches risquaient de tomber et de provoquer des accidents, l'horloge peu précise demandait à être remontée chaque jour, ce qui était peu pratique. Le conseil communal, soucieux de son devoir de conserver les monuments historiques de la ville, décida de ne pas s'arrêter aux réparations urgentes et indispensables, mais de procéder à une restauration totale.

Des citoyens qui aiment leur « petite ville » ont eu l'idée d'embellir la porte par des fresques et l'assemblée communale, malgré le chiffre très élevé du devis de rénovation, vota sans discussion les crédits nécessaires. Il faut dire que la décision fut rendue plus facile grâce aux subventions allouées par le canton par l'intermédiaire de la commission pour la conservation des monuments historiques, ainsi que par l'Association pour la défense des intérêts du Jura. Les donateurs ont contribué par des sommes intéressantes à la réussite de l'œuvre.

L'ouverture de la porte en forme d'ogive avait été défigurée par de gros blocs de pierres et un socle en plaques d'une exécution moderne. Les deux arcs furent faits en pierre de taille travaillée suivant les méthodes des anciens. Les fenêtres côté ville furent maçonnées et remplacées par deux petites ouvertures seulement, et les deux cadrans de l'horloge placés dans le haut de la façade, pour faire disparaître les demi-ronds couverts de tôle.

Ce qui a été heureux surtout, c'est la décision du conseil communal d'accepter la proposition de l'architecte et de décorer les deux façades visibles de la tour avec des fresques. L'artiste peintre Plattner, de Liestal, renommé pour ses fresques sur la porte, sur les façades, et à l'intérieur de l'hôtel de ville de sa localité, et pour bien d'autres chefs-d'œuvre encore, a peint sur la façade intérieure saint Martin à cheval, partageant son manteau avec le mendiant, et, sur la façade extérieure le prince-évêque Pierre d'Aspelt donnant, en date du 26 décembre 1296, la lettre de franchise aux bourgeois de Laufon, représentés par un guerrier prêt au combat, symbolisant le droit de porter les armes et de fortifier la place. Un grand chien accompagne le soldat, noble image de la fidélité.

La ville de Laufon ne possédait primitivement pas d'église, mais elle était rattachée à celle de Saint-Martin de la courtine du

même nom, placée en amont de la ville sur les bords de la Birse. C'est pour cette raison que le motif de Saint-Martin a été choisi pour orner le côté ville de la porte.

L'artiste, qui a traité le sujet avec une grande simplicité, a su donner une expression vivante au groupe qui forme un ornement très décoratif de la façade. Lors de l'inauguration, le peintre a recommandé aux Laufonnais d'imiter les qualités de Saint Martin, et, d'être, comme lui, charitable envers leur prochain.

Il semble que ceux-ci aient eu à cœur de n'oublier cette bonne exhortation, puisque les délégués des communes du district viennent

Vue de la porte, côté extérieur, avec la fresque figurant l'évêque Pierre d'Aspelte donnant la lettre de franchise aux Laufonnais, représentés par un guerrier.

Vue de la porte, côté ville, avec la fresque de Saint-Martin.

de prendre à l'unanimité la décision de construire un hôpital de district en votant les crédits nécessaires, qui se montent à la coquette somme de 3.100.000 fr. Cette résolution honore les Laufonnais qui ont montré, une fois de plus, que le Saint Chevalier peint sur la façade de la porte n'est pas seulement une pure et simple décoration de la ville, mais aussi une leçon bien comprise.

La rénovation de la porte du bas, embellissant leur petite ville, les réjouit, et ils espèrent que cette restauration si bien réussie stimulera d'autres communes du Jura à conserver leurs monuments, fidèles témoins de notre histoire et de notre passé.

Alban GERSTER.

A travers l'actualité économique

La vie économique de ces deux derniers mois a été entièrement dominée par la profonde impression qu'a produite dans le monde la publication inattendue du plan Schuman. La mise en commun de la production houillère et sidérurgique de la France, de l'Allemagne et éventuellement encore d'autres pays européens a suscité de nombreux commentaires, relevant surtout les avantages mais aussi les inconvénients d'une telle réalisation. On admet en général que la création d'un marché européen commun pour le charbon, le fer et l'acier amènerait un sang neuf dans cette économie continentale hélas encore bien anémique, en ce sens que l'institution envisagée exigerait la suppression successive des barrières douanières et d'autres entraves au commerce international, paralysé par une réglementation inhibitive. Un ensemble industriel cohérent, travaillant dans des conditions de production analogues et désormais libre de restrictions de toute nature dans ses relations avec une partie importante de l'Europe, représenterait non seulement une force économique sans pareille, mais encore une première et importante étape vers l'unification économique de notre continent. Le « pool », en réunissant la production de la France, de l'Allemagne de l'ouest, de l'Italie et du Benelux, disposerait de 210 millions de tonnes de charbon (chiffres de 1949), de 14 millions de tonnes de minerai de fer et de 28 millions de tonnes d'acier brut. L'Angleterre, à titre de comparaison, a produit l'an dernier respectivement 218 millions de tonnes de charbon, 4 millions de tonnes de minerai et 15 millions de tonnes d'acier brut. A ce point de vue, il est regrettable que le Royaume-Uni n'ait pas cru bon d'étudier de plus près la proposition Schuman, puisqu'avec le concours de ce pays le « pool » réunirait sous une même autorité internationale près du 100 % de la production houillère de l'Europe occidentale, le 95 % de sa production en acier et plus de 60 % de sa production en minerai de fer. Bien que les modalités d'application de ce plan n'aient pas encore été arrêtées, il est aussi possible de déceler dès maintenant le danger principal qu'il comporte, à savoir la formation d'un cartel international, soumis à l'influence de gouvernements plus ou moins « dirigistes ». On relève, avec raison d'ailleurs, qu'il n'y aurait dans ce cas aucun avantage économique à s'être débarrassé des grands trusts privés pour aboutir à une « internationalisation » d'entreprises nationalisées.